

25-03-2019

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS,
TENUE LE 25 MARS 2019 À 17 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Membres du conseil :

Mme Maryse Gouger, district n° 1;

M. Pierre Lépicier, district n° 4;

M. Luc Ducharme, district n° 6;

Sous la présidence de la mairesse, Mme Audrey Boisjoly.

Le secrétaire-trésorier, M. Jeannoé Lamontagne, est aussi présent.

La secrétaire-trésorière adjointe, Mme Marine Revol, est aussi présente.

Les conseillers MM. Gyslain Loyer, Denis Renaud et Sylvain Trudel sont absents.

118-2019

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté ainsi :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Demande de subvention – Agence municipale 9-1-1 – Volet 2;
4. Fonds AgriEsprit de Financement agricole Canada pour le terrain de pétanque;
5. Cent degrés – Appel de projets : Cultiver l'avenir des activités pour rapprocher les jeunes du monde bioalimentaire pour le projet de Jardin collectif pédagogique avec l'école des Moulins et le camp de jour;
6. Fonds de protection de l'environnement matawinien pour le projet de Jardin collectif pédagogique avec l'École des Moulins et le camp de jour;
7. Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées 2018-2019 — Volet soutien à l'accompagnement;
8. Mandat à Dunton Rainville – Terrassement BLR;
9. Mandat à Dunton Rainville – Requête de démolition;
10. Affichage de poste – Brigade bleue;
11. Avis de motion – Règlement 373-2019 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 770 363 \$ pour des travaux de pavage, bordure et éclairage pour la future rue «D», une partie de la rue Bissonnette, une partie de la rue Henri-L.-Chevrette et la réfection du carrefour giratoire - Faubourg phase 3.1;
12. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Point n° 2

Période de questions

La mairesse invite les citoyens à la période de questions.

119-2019

Demande de subvention

Agence municipale 9-1-1

Volet 2

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 911 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

SUITE DE LA RÉOLUTION 119-2019

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu :

1. que la Municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 911 du Québec d'une somme de 10 000,00 \$ (maximum), dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, qui totalisent 18 000,00 \$, et confirme que la contribution de la Municipalité sera d'une valeur d'au moins 8 000,00 \$;
2. que la Municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales de Sainte-Béatrix et Saint-Charles-Borromée pour le Volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;
3. que la Municipalité autorise le directeur de sécurité incendie ou le directeur général, à signer pour et au nom de la Municipalité le formulaire de demande d'aide financière et autres documents y afférents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

120-2019

Fonds AgriEsprit de
Financement agricole
Canada – Terrain de
pétanque

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire construire un terrain de pétanque communautaire;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds AgriEsprit de Financement Agricole Canada (FAC) offre du financement allant jusqu'à 25 000 \$ pour ce genre de projet;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu d'autoriser le directeur du Service des communications, loisirs et culture de présenter une demande au Fonds AgriEsprit présenté par le FAC pour obtenir un financement maximal de 25 000 \$ dans le cadre du projet de la construction du terrain de pétanque communautaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

121-2019

Cent degrés – Appel de
projets Cultiver l'avenir
des activités pour
rapprocher les jeunes
du monde bioalimen-
taire pour le projet
de Jardin collectif

CONSIDÉRANT QUE l'école des Moulins et le camp de jour de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois prévoient faire un projet de Jardin collectif pédagogique;

CONSIDÉRANT QUE Cent degrés (100°) offre une possibilité de financement allant jusqu'à 5 000 \$ pour ce type de projet;

SUITE DE LA RÉOLUTION 121-2019

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu d'autoriser le directeur du Service des communications, loisirs et culture de présenter une demande à Cent degrés (100°) afin d'obtenir un financement pouvant aller jusqu'à 5 000 \$ dans le cadre du programme Cultiver l'avenir des activités pour rapprocher les jeunes du monde bioalimentaire pour le projet de Jardin collectif de l'école des Moulins et du camp de jour de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

122-2019

Fonds de protection de l'environnement matawinien pour le projet de Jardin collectif

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu d'autoriser le directeur général à signer la demande d'aide financière du Fonds de protection de l'environnement matawinien (FPEM) dans le cadre du projet de Jardin collectif pédagogique de l'école des Moulins et du camp de jour de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

123-2019

Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées 2019 – Volet soutien à l'accompagnement

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu d'autoriser le directeur du Service des communications, loisirs et culture ou le directeur adjoint du Service des loisirs et de la vie communautaire à présenter une demande dans le cadre du programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées, volet soutien à l'accompagnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

124-2019

Mandat à Dunton Rainville – Terrassement BLR

CONSIDÉRANT la poursuite intentée par l'entreprise Terrassements BLR inc. à l'endroit de la Municipalité et de GéniCité inc. devant la Cour supérieure dans le dossier 705-17-008715-193;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de confirmer le mandat à nos procureurs de représenter la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois dans ce dossier afin d'y défendre ses droits et intérêts;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu de confirmer le mandat à la firme Dunton Rainville de représenter la municipalité devant la Cour supérieure, dans le cadre de la poursuite intentée contre elle et GéniCité inc. par Terrassements BLR inc. dans le dossier 705-17-008715-193, afin d'y défendre les droits et intérêts de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

125-2019

Mandat à Dunton
Rainville –
Requête de démolition

CONSIDÉRANT les infractions constatées par le Service d'urbanisme sur l'immeuble sis au 4130, rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble a été jugé dangereux;

CONSIDÉRANT QU' à ce jour, la situation n'est toujours pas régularisée;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu de mandater la firme Dunton Rainville à entreprendre toutes les procédures judiciaires nécessaires envers l'immeuble sis au 4130, rue Principale, afin de faire respecter les lois et règlements dont la Municipalité doit veiller à l'application.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

126-2019

Affichage de poste
Brigade bleue

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté sa Stratégie de l'eau potable le 26 juin 2018;

CONSIDÉRANT QUE le gaspillage de l'eau est au cœur des enjeux de cette Stratégie;

CONSIDÉRANT QUE la Stratégie prévoit la constitution d'une brigade bleue en 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu d'autoriser la directrice du Service d'urbanisme à afficher les offres d'emploi estivales pour former la brigade bleue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

127-2019

Avis de motion Règl.
d'emprunt 373-2019 –
Travaux de pavage,
bordure et éclairage
pour la future rue D,
une partie de la rue
Bissonnette, une partie
de la rue Henri-L.-
Chevrette et la réfection
du carrefour giratoire
Faubourg - Phase 3.1

Avis de motion est donné par le conseiller M. Luc Ducharme que lors d'une prochaine séance il sera adopté un règlement d'emprunt ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 770 363 \$ pour des travaux de pavage, bordure et éclairage pour la future rue «D», une partie de la rue Bissonnette, une partie de la rue Henri-L.-Chevrette et la réfection du carrefour giratoire dans le cadre du projet Faubourg Saint-Félix - Phase 3.1.

Ce projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement 373-2019.

128-2019

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que la présente séance soit levée à 17 h 28.

Audrey Boisjoly
Mairesse

Jeannoé Lamontagne
Secrétaire-trésorier/directeur général

« Je, Audrey Boisjoly, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».